

Assemblée Générale Ordinaire - Imerys

14 mai 2024

Patrick Kron – Président du Conseil d'Administration

Alessandro Dazza – Directeur Général

Sébastien Rouge – Directeur Financier

Emmanuelle Vaudoyer – Directrice Juridique et Secrétaire du Conseil d'Administration

Avertissement

Des informations plus complètes sur Imerys peuvent être obtenues sur son site Internet (www.imerys.com), rubrique Information Réglementée, notamment dans son Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 mars 2024 sous le numéro No D.24-0183. Imerys attire l'attention des investisseurs sur le chapitre 2 "Facteurs de risques et contrôle interne" de son Document d'Enregistrement Universel.

Le présent document contient des prévisions et des informations prospectives. Les investisseurs sont alertés sur le fait que ces prévisions et informations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes (difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'Imerys), qui peuvent impliquer que les résultats et développements effectivement réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés ou induits.

Crédits photographiques: Photothèque Imerys, Droits Réservés.

| | | |
|----------|---|-----------|
| 1 | Faits marquants et résultats annuels 2023 | 4 |
| 2 | Résultats du 1^{er} trimestre 2024 | 16 |
| 3 | Développement durable | 20 |
| 4 | Proposition de dividende | 28 |
| 5 | Présentation des résolutions | 30 |
| 6 | Rapports des Commissaires aux Comptes | 55 |
| 7 | Réponses aux Questions | 58 |
| 8 | Vote des résolutions | 59 |



Faits marquants 2023

Alessandro Dazza – Directeur Général

Exercice 2023 : Faits marquants⁽¹⁾

| Chiffre d'affaires | EBITDA courant en ligne avec la prévision ⁽²⁾ | Génération substantielle de trésorerie | Proposition de dividende |
|--|--|---|--|
| 3 794 M€ | 633 M€ | 288 M€⁽³⁾ | 1,35 € par action |
| <ul style="list-style-type: none">Chiffre d'affaires en baisse de 9 % à taux de change et périmètre constants par rapport une base de comparaison élevée en 2022 (+ 12,5 %)Volumes de ventes impactés par la faiblesse de la demande sur les marchés finaux (construction résidentielle, industrie et papier)Hausse des prix de 2,6 % sur l'ensemble de l'année, mais ralentissement au T4 (- 4,4 %) compte tenu de la fin des surcharges tarifaires | <ul style="list-style-type: none">EBITDA courant à 633 M€ en ligne avec la prévision, malgré la baisse du chiffre d'affairesMarge solide à 16,7 %, stable par rapport à 2022, grâce à une forte baisse des coûtsEBITDA courant du T4 2023 à 152 M€, en ligne avec le T4 2022 | <ul style="list-style-type: none">Génération élevée de trésorerie à 288 M€, grâce à une gestion efficace du besoin en fonds de roulementRéduction significative du besoin en fonds de roulement opérationnel (86 M€), notamment des stocksHausse des investissements stratégiques (97 M€ contre 85 M€ en 2022) pour soutenir la croissance futureBaisse d'environ 30 M€ des autres investissements, reflétant le bon niveau des sites d'exploitation | <ul style="list-style-type: none">Résultat courant net des activités poursuivies à 245 M€ (-14% par rapport à l'exercice précédent)Proposition d'un dividende en numéraire de 1,35 € par action (contre un dividende ordinaire de 1,50 € par action versé en 2023)Dividende en ligne avec le taux de distribution moyen historique |

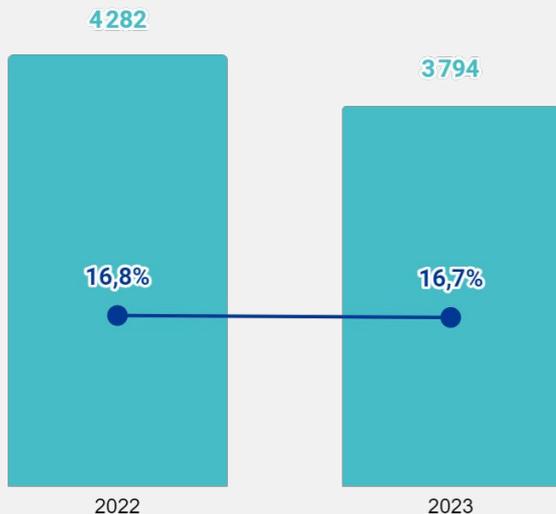
(1) Conformément à la norme IFRS 5, HTS est comptabilisée en tant qu'activité abandonnée et incluse dans le « Résultat net des activités abandonnées » (ses produits, ses charges et ses bénéfices avant impôts ne sont pas présentés dans le compte de résultat consolidé).

(2) Prévision annoncée le 27 juillet 2023 : EBITDA courant de l'exercice 2023 compris entre 630 M€ et 650 M€

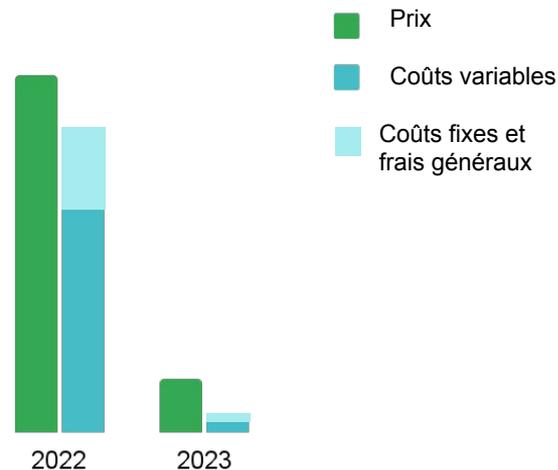
(3) Cash-flow libre opérationnel courant net avant investissements stratégiques, dont 6 M€ pour les activités non poursuivies

Marge d'EBITDA courant résiliente sur les deux dernières années

Chiffre d'affaires (M€) et marge d'EBITDA courant (%)

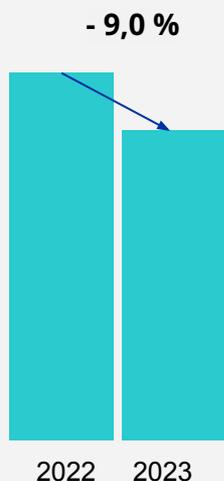


- Stabilité de la marge d'EBITDA courant malgré la baisse des volumes, reflétant la solidité du modèle d'affaires
- Prix ajustés pour tenir compte de l'évolution des coûts variables et d'autres effets inflationnistes



126 M€ d'économies, soit 3,3 % des coûts du Groupe en 2023

Evolution des coûts

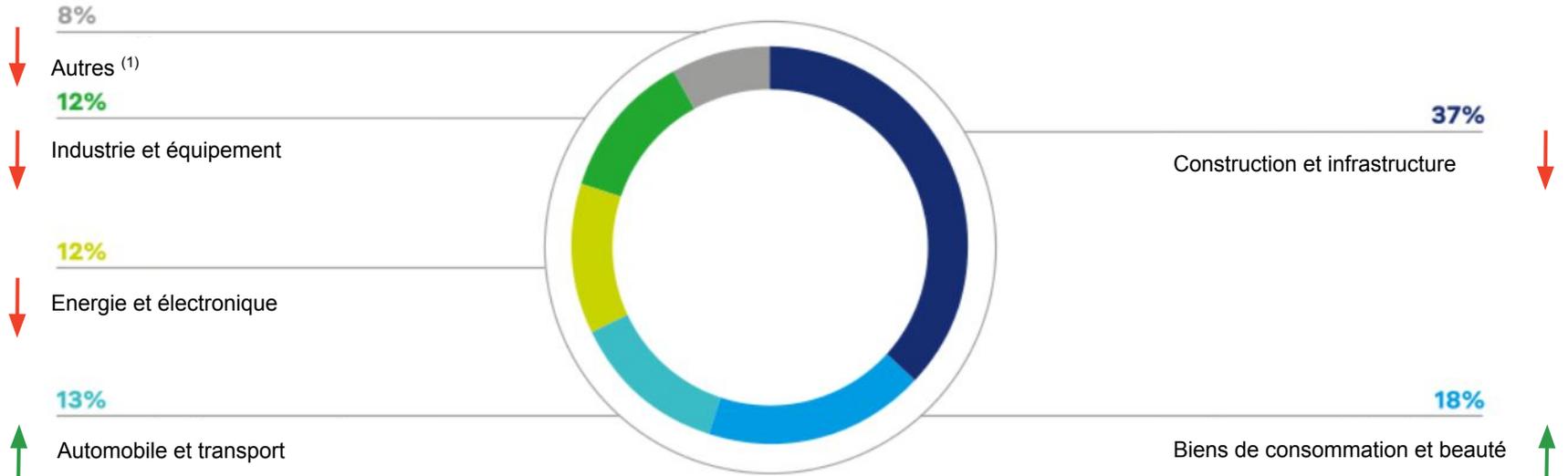


Composants clés

- ▲ Inflation : + 2,8 %
- ▼ Volume : - 4,7 %
- ▼ Devises : - 2,2 %
- ▼ Périmètre : - 0,7 %
- ▼ Autres : - 0,8 %
- ▼ **Actions de réduction des coûts : - 3,3 %**

- **Mesures de réduction des coûts** permettant de réaliser 126 millions d'euros d'économies (3,3 % des coûts totaux), faisant plus que compenser l'inflation globale (2,8 %)
- **Programmes couvrant tous les domaines de l'entreprise** : les achats, l'efficacité opérationnelle des usines, l'ajustement des capacités de production, les frais généraux et les dépenses discrétionnaires

Marchés finaux d'Imerys en 2023



→ Tendances des marchés finaux comparé à 2022

Source: Estimations d'Imerys

(1) Y compris le papier faisant l'objet d'un examen stratégique

2024 : une année charnière pour les projets lithium

Projet EMILI (France)



- 34 kT par an de production d'hydroxyde de lithium
- Durée de vie potentielle de l'exploitation d'au moins 25 ans
- Capable d'équiper 700 000 véhicules/an
- Représentant potentiellement 14 % de l'approvisionnement futur en lithium en Europe

Étapes déjà franchies

- Attractivité du gisement (taille, concentration, structure) confirmée par les campagnes de forage successives
- Technologie testée à l'échelle du laboratoire avec plusieurs centaines de kg de lithium de qualité batterie produits
- Choix de l'emplacement des sites

Prochaines étapes pour 2024

- « Débat public » en T2 et publication du rapport en T3
- Etude de préfaisabilité terminée avant la fin de l'année
- Lancement de la construction d'une usine pilote industrielle dès l'obtention des permis nécessaires

Imerys British Lithium (Royaume-Uni)



- Coentreprise créée en juin 2023
- 21 kT par an de production de carbonate de lithium
- Durée de vie potentielle de la mine d'au moins 30 ans
- Représentant potentiellement 8 % de l'approvisionnement futur en lithium en Europe

Étapes déjà franchies

- Ressources présumées et concentration jugées attrayantes
- Carbonate de lithium de qualité batterie produit dans le laboratoire pilote
- Intégration dans Imerys

Prochaines étapes pour 2024

- Poursuite de la campagne de forage afin d'accroître le niveau de précisions sur la taille et la concentration du gisement
- Optimisations des procédés dans le cadre de la phase d'étude de préfaisabilité en cours

Plus de 50 nouvelles solutions minérales lancées en 2023



Solutions pour la transition énergétique

- Céramique : porte charges (cordiérite) pour les fabricants de batteries lithium-ion
- Talc et mica hautement délamérés (HAR) : nouvelles solutions techniques applications automobiles haut de gamme (en particulier les véhicules électriques)



Construction durable

- Nouveaux métakaolins pour la production de béton à faible teneur en carbone
- Talc et la Wollastonite: additifs minéraux naturels pour la décarbonation de l'industrie du verre et de la céramique
- Carbonate de calcium ultrafin : amélioration des performances des polymères pour les constructions résidentielles



Solutions naturelles pour les biens de consommation

- Filtres à diatomite et perlite utilisés pour éliminer différents contaminants dans le diesel renouvelable (marché en pleine croissance aux États-Unis)
- Zéolite utilisée pour l'élimination des micropolluants dans le traitement des eaux usées

78% des nouveaux produits lancés en 2023 sont des « Solutions SustainAgility™ »*

* d'après le référentiel d'analyse " Sustainability Solutions" qui classent les produits selon 4 critères clés.

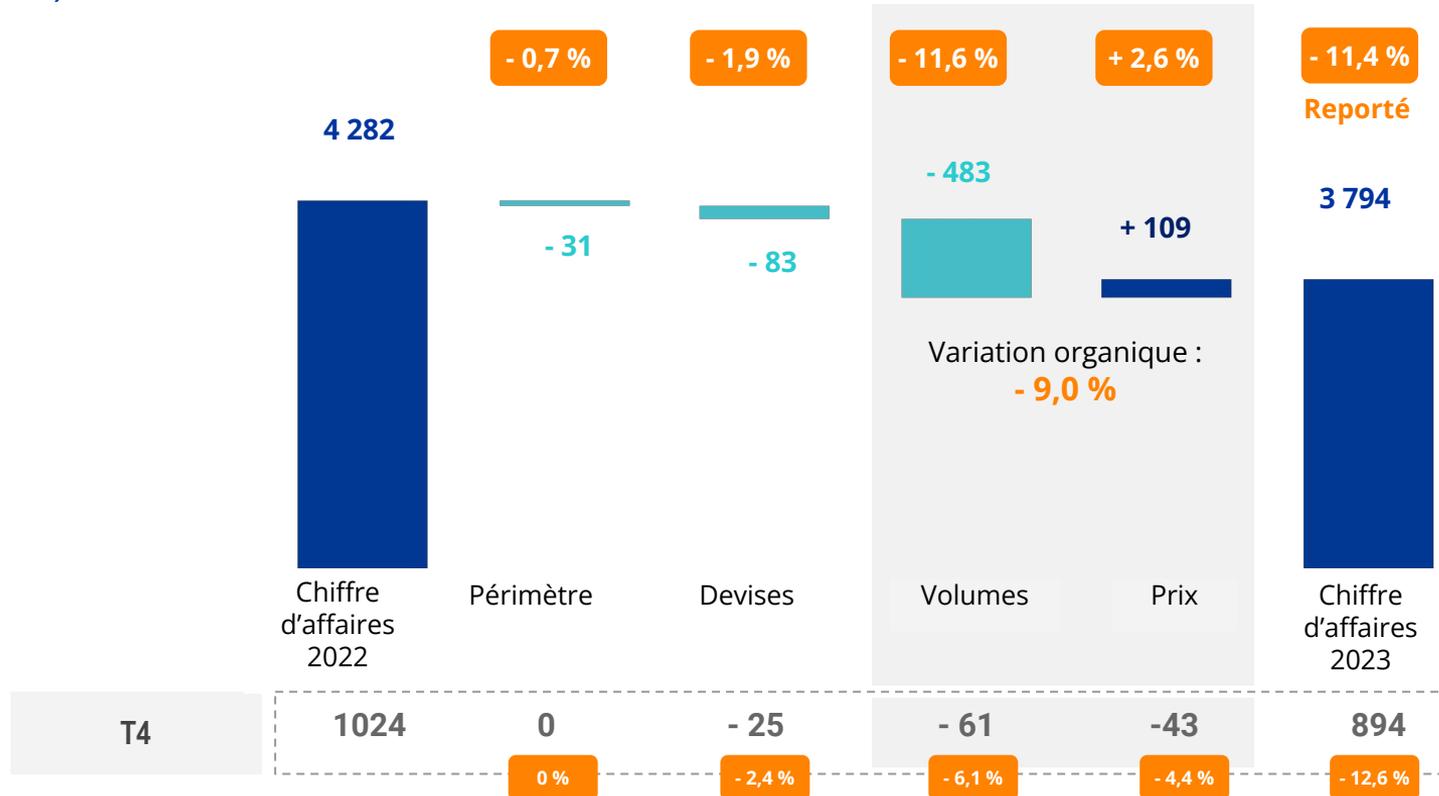


Résultats annuels 2023

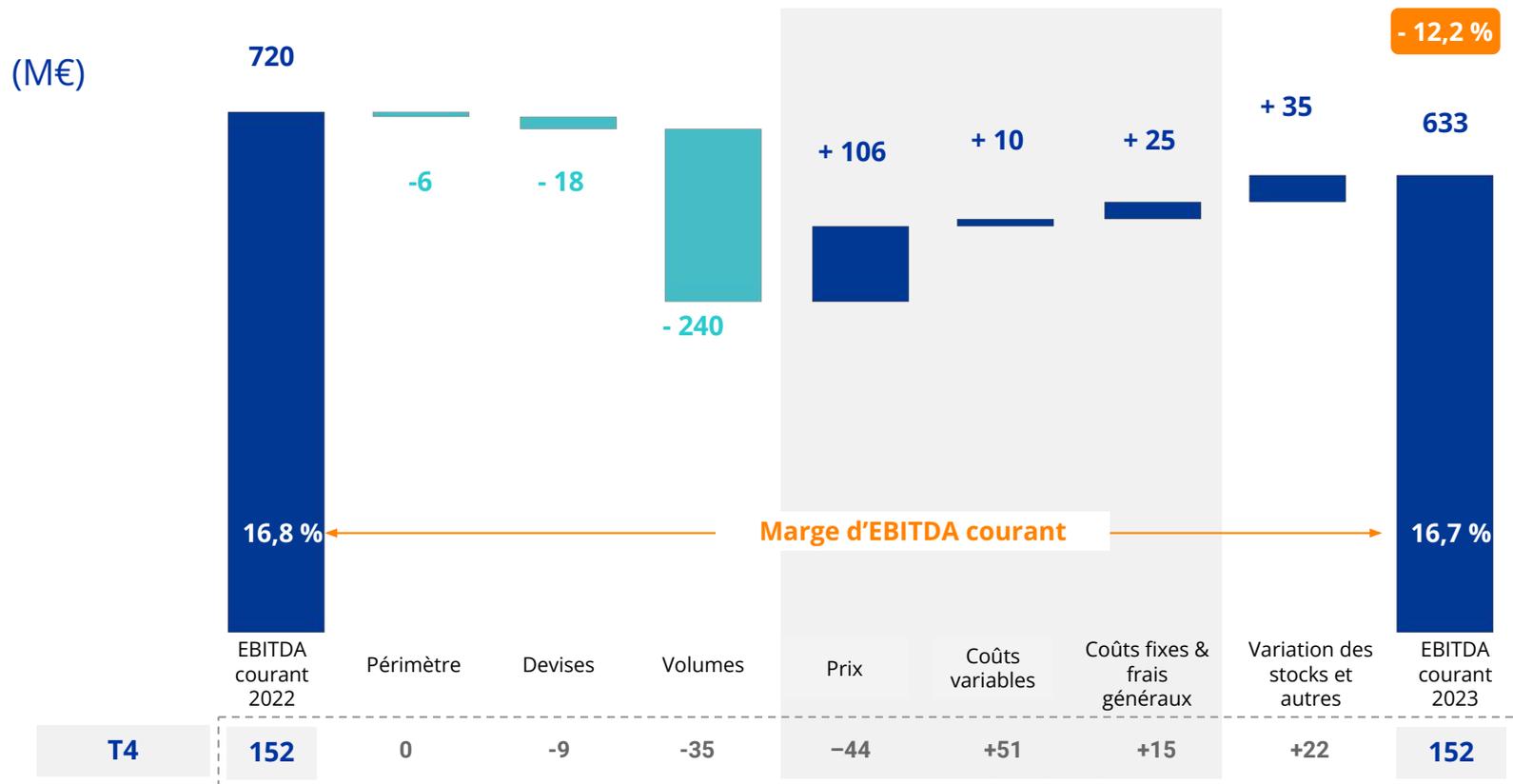
Sébastien Rouge – Directeur Financier

Impact de la baisse des volumes limité grâce à un effet prix positif

(M€)



EBITDA courant de 633 millions d'euros, en ligne avec la prévision fixée pour 2023(*)



(*) Prévision annoncée le 27 juillet 2023 : EBITDA courant pour l'exercice 2023 compris entre 630 et 650 millions d'euros.

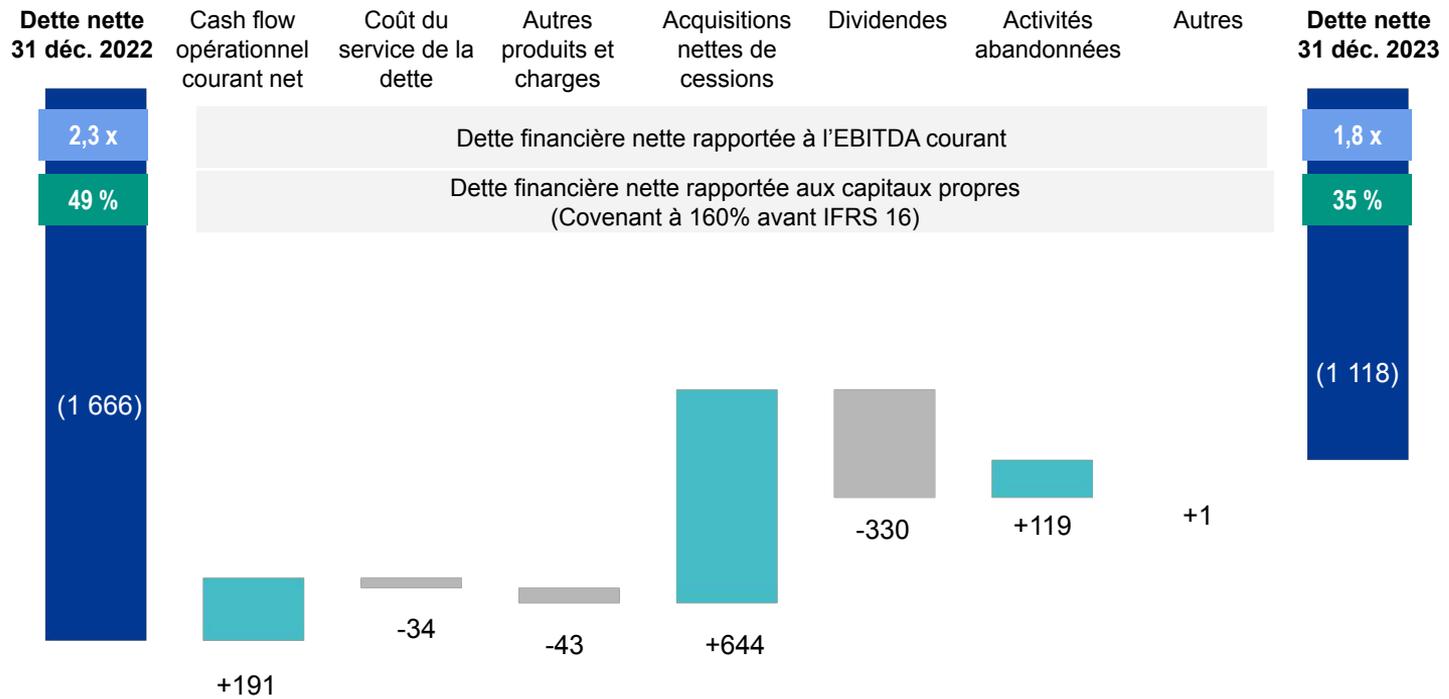
Résultat courant net des activités poursuivies à 242 millions d'euros

| (€m) | 2022 | 2023 | Variation |
|--|--------|--------|-----------|
| EBITDA courant | 720 | 633 | - 12,2 % |
| Résultat opérationnel courant | 439 | 365 | - 16,9 % |
| Résultat financier courant | (50) | (38) | - |
| Impôts courants | (105) | (81) | - |
| Taux d'imposition courant | 26,9 % | 24,9 % | - |
| Intérêts minoritaires | (6) | (3) | - |
| Résultat courant net des activités poursuivies, part du Groupe | 278 | 242 | - 12,8 % |
| Autres produits et charges d'exploitation, nets, part du Groupe | (105) | (235) | - |
| Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe | 173 | 8 | - |
| Résultat net des activités abandonnées, part du Groupe | 64 | 44 | - |
| Résultat net part du Groupe | 237 | 51 | - 78,4 % |

- Autres produits et charges opérationnels nets reflétant la dépréciation des actifs desservant le marché papier pour 175 M€
- 44 M€ de résultat net lié aux activités abandonnées inclus dans le résultat net total

Endettement net en baisse de 548 M€ (- 33 %) par rapport au 31 décembre 2022

Variation de l'endettement financier net (M€)



Dette financière nette rapportée à l'EBITDA courant

Dette financière nette rapportée aux capitaux propres (Covenant à 160% avant IFRS 16)

| Covenant |
|----------------------|
| - |
| 160 %, avant IFRS 16 |

S&P Global
BBB-
Perspective stable

MOODY'S
Baa3
Perspective stable





Résultats du 1^{er} trimestre 2024

Alessandro Dazza – Directeur Général

1^{er} trimestre 2024 : Faits marquants⁽¹⁾

| Chiffre d'affaires | EBITDA ajusté ⁽²⁾ | Feuille de route stratégique | |
|--|---|--|--|
| 926 M€ | 188 M€ | Projet d'acquisition | Cession des actifs servant le marché du papier |
| <ul style="list-style-type: none"> Premiers signes de reprise de la demande avec un chiffre d'affaires de 926 millions d'euros au premier trimestre, supérieur à celui des T3 et T4 2023 Certains marchés finaux importants encore atones (construction résidentielle et industrie, en particulier en Europe) Amélioration séquentielle des volumes qui devrait se poursuivre au cours des prochains trimestres | <ul style="list-style-type: none"> EBITDA ajusté de 188 millions d'euros ; +9 % par rapport au T1 de l'année dernière Contribution positive des actions commerciales, des mesures d'économies, de la baisse des coûts de production et de la bonne performance des coentreprises Maintien d'un ratio prix/coûts positif, démontrant la solidité du modèle économique d'Imerys Nouvel indicateur alternatif de performance : « EBITDA ajusté » | <ul style="list-style-type: none"> Négociations exclusives annoncées le 29 avril 2024 pour l'acquisition de l'activité diatomite et perlite de Chemviron Opportunité d'élargir le portefeuille de produits d'Imerys Filtration et des Sciences de la Vie, au service des marchés de l'alimentation, des boissons, de la filtration et de la pharmacie Objectif du projet d'acquisition : renforcer la présence d'Imerys sur le marché des solutions naturelles pour les biens de consommation Clôture prévue d'ici la fin de l'année | <ul style="list-style-type: none"> Négociations exclusives annoncées le 28 mars 2024 pour la cession potentielle des actifs d'Imerys servant le marché du papier Clôture prévue d'ici la fin de l'année |
| | | | <h3>Nouvelle branche d'activité</h3> <ul style="list-style-type: none"> Création d'une nouvelle branche d'activité "Solutions pour la Transition Énergétique" pour mieux refléter l'importance et la forte croissance des activités du Groupe dans ces minéraux critiques |

(1) Conformément à la norme IFRS 5, HTS est comptabilisée en tant qu'activité abandonnée et incluse dans le « Résultat net des activités abandonnées » (ses produits, ses charges et ses bénéfices avant impôts ne sont pas présentés dans le compte de résultat consolidé).

(2) À compter du 1er janvier 2024, l'EBITDA ajusté est calculé à partir du résultat opérationnel courant avant les amortissements opérationnels, les dépréciations et les pertes de valeur, et ajusté en fonction des variations des provisions opérationnelles et des réductions de valeur. Il comprend la quote-part du résultat net des coentreprises (au lieu des dividendes reçus, dans la définition précédente) afin de mieux refléter leur contribution au groupe Imerys.

➤ Argumentaire

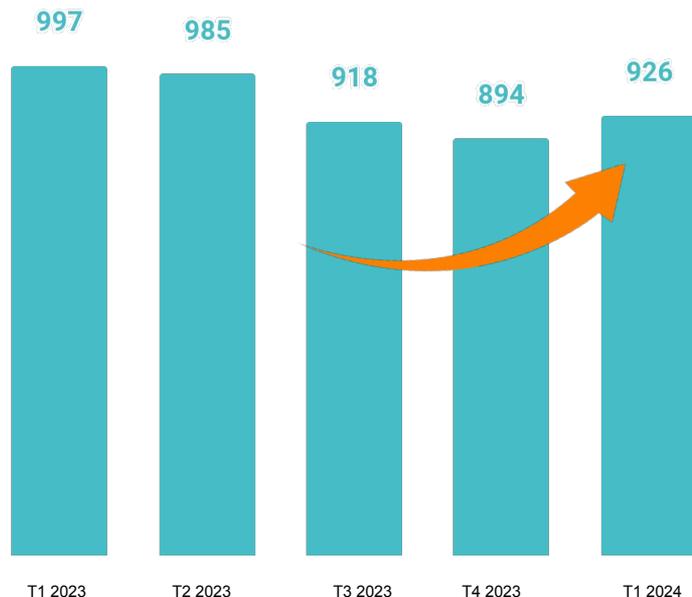
- Création d'un nouveau pôle d'activité pour mieux refléter l'importance et la forte croissance des activités du Groupe dans les minéraux critiques
- Ce pôle comprend l'activité Graphite & Carbon d'Imerys et la participation du Groupe (50 %) dans la coentreprise The Quartz Corporation
- Ces activités représentent un levier clé de la croissance future d'Imerys

➤ Imerys : un acteur majeur de la transition énergétique

- Premier fournisseur mondial de minéraux critiques : quartz, noir de carbone et graphite de haute pureté aujourd'hui, potentiellement lithium demain
- Une croissance rapide, avec un potentiel encore plus important
- Des activités très rentables qui renforcent la proposition de valeur d'Imerys

Premiers signes de reprise de la demande

Chiffre d'affaires en millions d'euros



- Premiers signes de reprise de la demande, en dépit d'un environnement économique toujours incertain, surtout en Europe
- Amélioration séquentielle au T1 2024 :
 - **+ 4 % vs T4 2023**
 - Soutenue par le redémarrage des volumes



Développement durable

Alessandro Dazza – Directeur Général

Programme de développement durable ambitieux

Lancement en 2018 d'un programme de développement durable nommé **SustainAgility**, structuré autour de 3 axes.

Définition en 2022 des sujets prioritaires avec des **objectifs de développement durable à moyen terme** à atteindre d'ici fin 2025 et qui contribuent aux objectifs de développement durable des Nations Unies.



Valoriser nos équipes



Veiller en permanence à la santé et à la sécurité des salariés, garantir le respect des droits humains et du droit du travail, développer les talents, promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion et s'engager auprès des communautés locales.

Construire l'avenir avec nos clients



Se comporter de manière éthique, conduire les opérations dans les règles, garantir une chaîne d'approvisionnement responsable et promouvoir des produits et procédés durables.

Préserver notre planète



Protéger l'environnement, promouvoir l'optimisation des ressources naturelles, respecter la biodiversité et agir sur le changement climatique.

Mise en œuvre des engagements SustainAgility en 2023*

Valoriser nos équipes

- Féminisation des instances dirigeantes: **27%** des managers seniors et **33%** du Comité Exécutif



- Taux de fréquence des accidents enregistrables (TRIR) : **2,36** ; **0** accident fatal



Construire l'avenir avec nos clients

- Evaluation de **61%** des fournisseurs selon les critères de durabilité



- Evaluation et notation de **65%** du chiffre d'affaires comme 'SustainAgility Solutions'

**SustainAgility™
Solutions
Assessment**

Our methodology and ambition
for developing a sustainable
product portfolio



Préserver notre planète

- Réalisation de **75%** des engagements Act4nature pour la biodiversité

act4nature
Empresas pela Biodiversidade



- Réduction des émissions scope 1 et 2 (tCO₂) de **24%** vs 2021



*Pour plus de détails sur la performance ESG, cf chapitre 3 du Document d'Enregistrement Universel d'Imerys 2023.

Gouvernance solide afin d'assurer la création de valeur à long terme



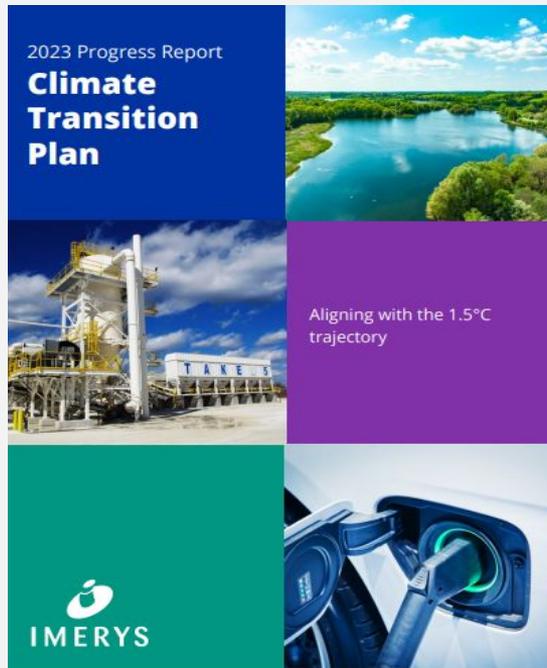
Une gouvernance efficace

- Pilotage du Conseil d'Administration appuyé par le Comité Stratégie et Développement Durable et coordonné par un Administrateur Référent ESG
- Définition par le Comité de Développement Durable présidé par le DG des ambitions du Groupe en matière de développement durable et supervision de la feuille de route en matière de développement durable
- Bonus du Directeur Général et plan d'actions de performance à long terme liés aux objectifs quantitatifs de développement durable d'Imerys, y compris des objectifs de réduction des émissions de GES
- Alignement du Comité Exécutif, des managers seniors et d'autres niveaux de l'organisation aux objectifs de développement durable
- Responsabilités claires pour mettre en œuvre et suivre les progrès aux niveaux exécutif et opérationnel

Plan de transition climatique ambitieux

Plan de transition climatique publié sur [imerys.com](https://www.imerys.com)

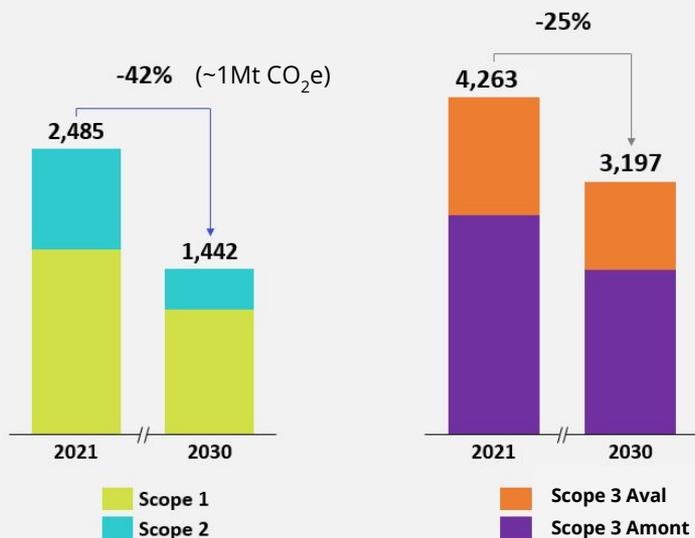
- **Approche et feuille de route**
 - Objectifs de réduction des émissions
 - Leviers de décarbonation
 - Gouvernance et financement
- **Performance récente**
- **Transition vers une économie bas carbone**
 - Evaluation du portefeuille de produit
 - Développement des solutions pour la transition énergétique et pour la construction durable
 - Réduction de l'empreinte carbone des produits de consommation courante



Principaux leviers de décarbonation

Objectif de réduction des gaz à effet de serre aligné avec la trajectoire de 1,5°C approuvée par le SBTi* en 2023

Objectifs d'émissions (kt CO₂e)



*SBTi: Science Based Target Initiative

Principaux leviers de décarbonation scope 1 & 2



Principaux leviers de décarbonation scope 3



Exemples de leviers de décarbonation



Électricité bas carbone et renouvelable



- **Sécurisation de l'électricité renouvelable** : Contrats d'achat d'électricité (PPA) au Bahreïn, en Malaisie et en Californie
- **Installation de panneaux solaires** au RU et d'une ferme photovoltaïque au Bahreïn pour réduire les émissions de GES de **15 kt CO₂e**

Amélioration de l'efficacité énergétique:

I-Nergize : programme pour diminuer les dépenses énergétiques et réduire les émissions GES (env. **120 kt CO₂e**)



Efficacité énergétique et récupération



- **Récupération de chaleur** : partenariat avec E.On en Belgique pour construire usine de récupération de chaleur afin de produire de l'électricité et réduire les émissions de scope 1 de **> 50 kt de CO₂e**

Remplacement de combustibles fossiles par des déchets de biomasse



Remplacement de combustibles par la biomasse

- **Ex dans l'usine de Sandersville (US)** : en 2023, 13 % de la consommation totale d'énergie du site provient des coques de cacahuètes (baisse **~30 kt de CO₂e**)



Innovation de procédés

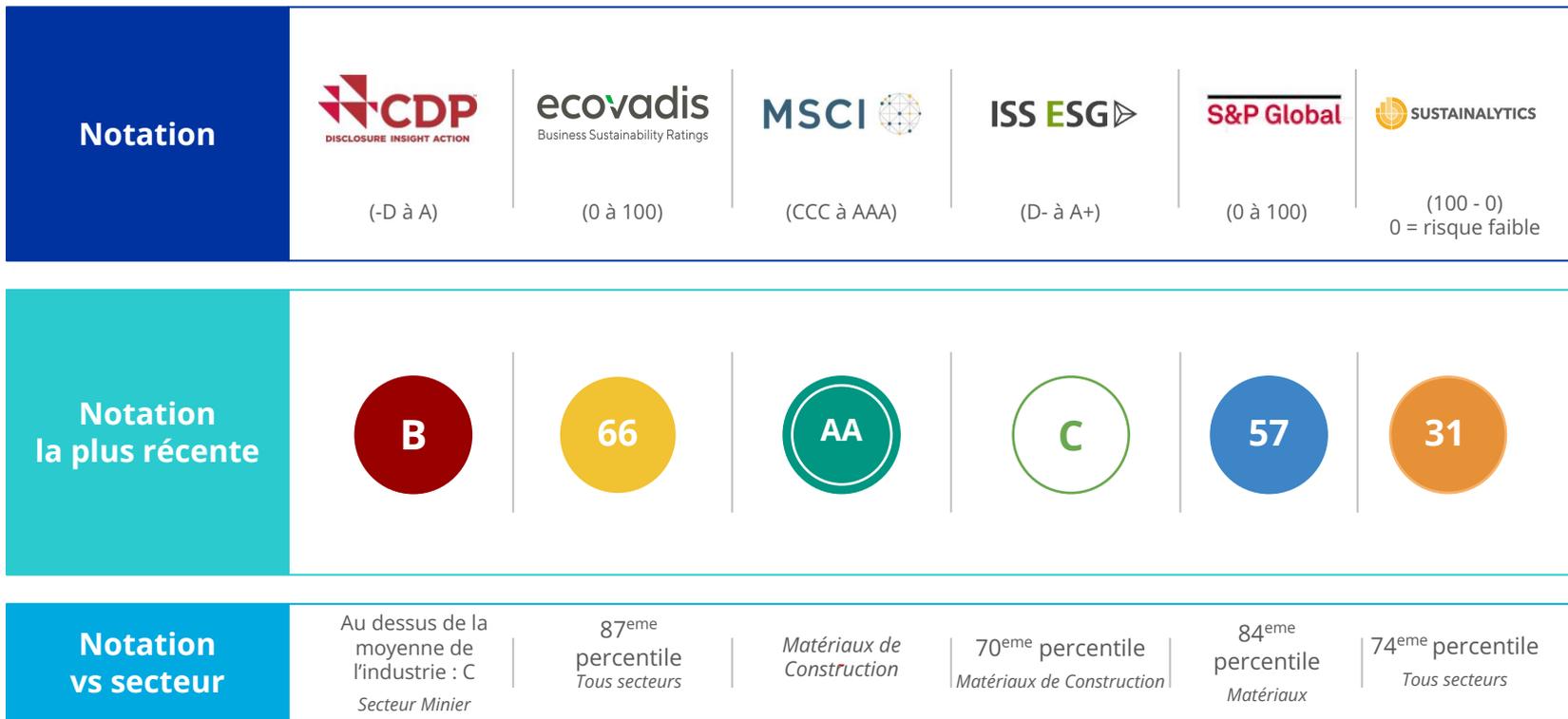
PROJECT PRECIZE

A major new decarbonization project launched by Imerys and funded by the French government.



- **Capture et utilisation du carbone (CCU)** : projet à Dunkerque visant à éliminer **100 % des émissions des GES de scope 1** en capturant le CO₂ des procédés de production pour l'utiliser comme matière première pour le marché de la construction
- Réduction estimée **jusqu'à 40 % des émissions de GES**

Notations de performance extra financière solides





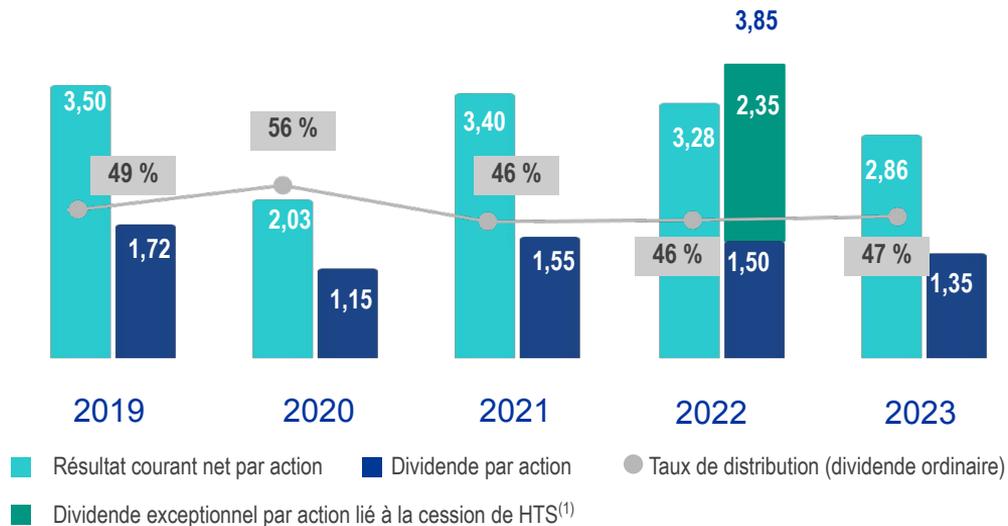
4

Proposition de dividende

Patrick Kron – Président du Conseil d'Administration

Proposition d'un dividende de 1,35 € par action

Évolution du dividende, du résultat courant net par action (€) et du taux de distribution (%)



(1) HTS cédé en janvier 2023

Confiance dans les fondamentaux du Groupe



5

Présentation des résolutions

Emmanuelle Vaudoyer – Directrice juridique et Secrétaire du Conseil d'Administration

Marie-Françoise Walbaum – Présidente des Comités des Nominations et des Rémunérations

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. approbation de la gestion et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023
2. approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023
3. affectation du résultat et détermination du dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023
4. rapport spécial des Commissaires aux comptes visé à l'article L. 225-40 du Code de commerce
5. approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024
6. approbation de la politique de rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2024
7. approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024
8. approbation des éléments relatifs à la rémunération 2023 des mandataires sociaux visés à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce
9. approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués au titre du même exercice, au Président du Conseil d'Administration
10. approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués au titre du même exercice, au Directeur Général
11. renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick Kron
12. renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Paris Kyriacopoulos
13. nomination de Monsieur Laurent Favre, en tant que nouvel Administrateur
14. nomination de la société Deloitte & Associés en qualité de Commissaire aux comptes en charge de certifier les informations en matière de durabilité
15. nomination de la société PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes en charge de certifier les informations en matière de durabilité
16. achat par la Société de ses propres actions
17. pouvoirs pour formalités



Comptes 2023 et dividende

Résolutions 1 à 3 : Comptes 2023, affectation du résultat et détermination du dividende

- Approbation de la gestion et des comptes sociaux (*résolution 1*) et consolidés (*résolution 2*) de l'exercice 2023
- Affectation du résultat et détermination du dividende 2023 (*résolution 3*)

| | |
|--|---------------------------|
| Bénéfice de l'exercice 2023 | 477 486 507,61 € |
| Report à nouveau | + 427 666 092,50 € |
| Réserve légale | Non applicable |
| Total distribuable | = 905 152 600,11 € |
| Versement d'un dividende de 1,35 € par action sur la base des 84 940 955 actions existantes au 31 décembre 2023 | - 114 670 289,25 € |
| Solde au report à nouveau | = 790 482 310,86 € |



Conventions Réglementées

Résolution 4 : Conventions réglementées conclues par la Société

- ❑ Rapport spécial des Commissaires aux Comptes :
 - Aucune convention réglementée n'a été conclue par la Société au cours de l'exercice 2023
 - Aucune convention réglementée conclue par la Société au cours d'un exercice précédent, et déjà approuvée par l'Assemblée Générale, ne s'est poursuivie en 2023



Rémunération des Mandataires Sociaux (*say on pay*)

- **Votes *ex-ante* sur les politiques de rémunération 2024**
- **Votes *ex-post* sur les rémunérations 2023**

Politiques de rémunération des mandataires sociaux - Principes de détermination, révision et mise en œuvre

- ❑ Les **politiques de rémunération sont arrêtées annuellement par le Conseil d'Administration**, sur proposition du Comité des Rémunérations et sont, le cas échéant, revues en cours d'année. Elles sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale
- ❑ Les politiques se doivent d'être **respectueuses de l'intérêt social** et de **contribuer à la stratégie commerciale** ainsi qu'à la **pérennité de la Société**

Le Conseil veille notamment à :

- l'adéquation des politiques à la performance et l'implication attendue des mandataires sociaux
 - l'alignement des politiques, notamment de toute rémunération variable et rémunération à long terme, avec la performance et la stratégie de la Société
 - la compétitivité des politiques avec les meilleures pratiques de marché
 - la pertinence des politiques au vu des conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la Société
- ❑ Les politiques sont **applicables à tous les mandataires sociaux (actuels et futurs)** jusqu'à leur possible modification
 - ❑ La politique de rémunération du Directeur Général inclut, en cas de circonstances exceptionnelles, une possible dérogation temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société, relative aux seuls éléments de rémunération variable et rémunération en actions
 - ❑ Les politiques de rémunération en vigueur et l'ensemble des éléments s'y rapportant sont disponibles sur le site internet de la Société conformément à la réglementation

Politiques 2024 de rémunération des mandataires sociaux

- ❑ **Les modifications** apportées à la **politique de rémunération 2024 du Président du Conseil d'Administration** portent sur :
 - la suppression de la possibilité d'attribuer une indemnité de prise de fonction à un futur Président du Conseil d'Administration (dirigeant mandataire social non-exécutif)
 - la suppression de la possibilité d'attribuer une rémunération exceptionnelle à raison de prestation ou de mission particulière qui serait confiée au Président du Conseil d'Administration

Ces modifications permettraient en particulier de prendre en compte les points d'amélioration exprimés par certains actionnaires minoritaires

- ❑ La **politique de rémunération 2024 du Directeur Général est inchangée** sauf concernant la modification de certains critères inclus dans sa rémunération variable annuelle
- ❑ La modification apportée à la **politique de rémunération 2024 des membres du Conseil d'Administration** porte sur la possibilité pour le Conseil de lever l'application de l'abattement de 50 % de la rémunération prévu en cas de participation à une réunion du Conseil ou d'un Comité par téléphone ou visioconférence lorsque des circonstances exceptionnelles empêchent la tenue de la séance en présentiel
- ❑ Les politiques de rémunération 2024 ont été arrêtées par le Conseil d'Administration le 21 février 2024, suivant les recommandations du Comité des Rémunérations, et sont soumises aux votes *ex-ante* de la présente Assemblée Générale
- ❑ **L'ensemble des éléments se rapportant à la détermination des politiques de rémunération ainsi qu'à leur contenu est détaillé dans le Document d'Enregistrement Universel 2023** (*Chapitre 4 - Gouvernement d'Entreprise*)

Résolution 5 : Politique de rémunération 2024 du Président du Conseil d'Administration

| | Président du Conseil - Patrick Kron |
|--|--|
| Rémunération fixe annuelle | <p>La partie fixe de la rémunération est déterminée en fonction de l'expérience et du niveau de responsabilité au jour d'entrée en fonction du Président du Conseil puis revue chaque année en vue de s'assurer qu'elle est en ligne avec les pratiques du marché des entreprises comparables.</p> <p>La rémunération fixe annuelle brute du Président du Conseil d'Administration s'élève à 400 000 euros et est inchangée depuis 2022.</p> |
| Rémunération variable annuelle | Non applicable |
| Rémunération variable pluriannuelle | Non applicable |
| Avantages en nature | Non applicable |
| Indemnité de fin de contrat | Non applicable |
| Indemnité de non-concurrence | Non applicable |
| Engagements de retraite | Non applicable |
| Rémunération à long terme sous forme de titres | Non applicable |
| Rémunération des membres du Conseil (<i>anciens jetons de présence</i>) | Non applicable |
| Éléments exceptionnels | Non applicable |

Résolution 6 : Politique de rémunération 2024 du Directeur Général (1/3)

| Directeur Général - Alessandro Dazza | |
|---|--|
| Rémunération fixe annuelle | <p>La partie fixe de la rémunération est déterminée en fonction de l'expérience et du niveau de responsabilité au jour d'entrée en fonction du Directeur Général puis revue chaque année en vue de s'assurer qu'elle est en ligne avec les pratiques du marché des entreprises comparables.</p> <p>La rémunération fixe annuelle brute du Directeur Général s'élève à 920 000 euros et est inchangée depuis 2023.</p> |
| Rémunération variable annuelle | <ul style="list-style-type: none"> ● Critères de performance applicables : <ul style="list-style-type: none"> - <u>Critères quantifiables :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ EBITDA (32,5 %), cash-flow libre opérationnel (32,5 %) du Groupe et des critères ESG liés à sa performance (15 %) - <i>voir slide suivant dont un nouveau critère lié à la gestion de l'eau</i> ○ Objectifs fixés en lien avec les objectifs budgétaires 2024 applicables et la feuille de route SustainAgility du Groupe (tels que ces objectifs ont été arrêtés par le Conseil) - <u>Critères personnels (20 %) - nouveautés 2024 :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Poursuivre le réalignement stratégique du Groupe vers des marchés finaux à plus forte croissance, mettre en oeuvre la feuille de route des projets lithium, encourager la croissance et adapter l'organisation et la structure aux niveaux de production ○ Le caractère confidentiel de ces critères ne permet pas de les communiquer en intégralité ● Modalités de calcul : <ul style="list-style-type: none"> - à la mesure de l'atteinte des objectifs s'applique une assiette de référence égale à 110 % de la rémunération fixe annuelle. La rémunération variable annuelle peut ainsi varier entre 0 % et 165 % de la rémunération fixe annuelle - Pour chaque critère, le Conseil d'Administration, sur recommandations du Comité des Rémunérations, fixe : <ul style="list-style-type: none"> ○ le seuil en deçà duquel aucune rémunération variable n'est versée ; ○ le niveau cible de rémunération variable due lorsque chaque objectif est atteint ; et ○ le plafond maximum de rémunération variable due lorsque chaque objectif est atteint. |
| Rémunération variable pluriannuelle | <ul style="list-style-type: none"> ● Toute rémunération variable pluriannuelle sera déterminée en fonction de critères quantifiables et/ou personnels fixés par le Conseil ● La rémunération variable pluriannuelle n'est versée que lorsque tous les éléments de son calcul sont connus et sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires (vote "ex-post"). |
| Avantages en nature | <ul style="list-style-type: none"> ● Possibilité de cotiser à la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (type GSC) ● Régimes collectifs de prévoyance (dont la couverture invalidité décès) ● Voiture de fonction ● Frais de santé en vigueur au sein de la Société, de conseil en matière fiscale, d'un bilan de santé annuel. |

Résolution 6 : Politique de rémunération 2024 du Directeur Général (2/3)

| | Directeur Général - Alessandro Dazza |
|---|--|
| Indemnité de fin contrat | <ul style="list-style-type: none"> En cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou à un changement de stratégie ou à un désaccord majeur sur ceux-ci Indemnité fonction de la performance économique au cours des 3 ans précédant le départ dans la limite de 2 années de rémunération Aucune indemnité en cas de départ volontaire, droit à la retraite ou faute grave ou lourde. |
| Indemnité de non-concurrence | <ul style="list-style-type: none"> Obligation d'une durée de 1 an à compter de la date de cessation des fonctions, le Conseil d'Administration se réservant le droit d'exercer ou non cette clause Indemnité égale à 1 an de rémunération fixe annuelle et de la moyenne des 2 dernières rémunérations variables annuelles précédant le départ Aucune indemnité en cas de droit à la retraite |
| Engagements de retraite | <ul style="list-style-type: none"> Régimes de retraite supplémentaire à cotisations définies [« Art. 83 »] pour un montant équivalent à 8 % de la rémunération fixe annuelle et [« Art. 82 »] pour un montant équivalent à 5 % de la rémunération fixe annuelle |
| Rémunération à long terme sous forme de titres | <ul style="list-style-type: none"> 85 000 actions de performance, soit 0,1 % du capital au 31 décembre 2023 <u>Plafonds d'attribution :</u> <ul style="list-style-type: none"> 0,5 % du capital social de la Société, et 18 mois de rémunération annuelle brute (part fixe + maximum de la part variable (en valeur IFRS2)) <u>Conditions de performance :</u> <ul style="list-style-type: none"> résultat courant net (50 %) et cash-flow libre opérationnel (35%) du Groupe ainsi que des critères liés à sa performance ESG - voir slide suivant. objectifs fixés en lien avec (i) les objectifs budgétaires applicables, pour les critères financiers, et (ii) en cohérence avec les engagements pris par le Groupe dans le cadre de sa feuille de route ESG SustainAgility <u>Période d'acquisition :</u> 3 ans (2024-2026) suivant la date d'attribution des actions ; absence d'obligation de conservation à l'issue de cette période <u>Modalités de calcul :</u> <ul style="list-style-type: none"> atteinte de la performance mesurée annuellement et moyennée au terme de la période du plan (2024-2026) ; ne peut pas dépasser 100 % de réalisation au terme de chaque année de la période du plan, pour chacun des critères : (i) en cas de réalisation des critères inférieure à 70 %, la performance annuelle du plan serait nulle ; (ii) en cas de réalisation des critères égale à 90 %, la performance annuelle du plan serait de 50 % ; (iii) en cas de réalisation des critères égale à 100 %, la performance annuelle du plan serait de 100 % ; (iv) en cas de réalisation des critères égale ou supérieure à 120 %, la performance annuelle du plan serait de 120 % |
| Éléments exceptionnels | <ul style="list-style-type: none"> <u>Rémunération exceptionnelle :</u> <ul style="list-style-type: none"> rémunération en numéraire pourrait être attribuée par le Conseil à raison de prestation ou mission particulière qui serait confiée au Directeur Général, dont les conditions et modalités d'application seront déterminées le moment venu par le Conseil, sur recommandations du Comité des Rémunérations <u>Indemnité de prise de fonction :</u> pourrait être attribuée à un futur Directeur Général au vu de la personne qui serait en cause, dont les conditions et modalités d'application seront déterminées par le Conseil, sur recommandations du Comité des Rémunérations |

Résolution 6 : Politique de rémunération 2024 du Directeur Général - Critères ESG (3/3)

| <i>Critères communs à la rémunération variable annuelle et à long-terme du Directeur Général</i> | | |
|--|---------------------------------------|---|
| N° | Objet | Critère |
| 1 | Sécurité | Améliorer la maturité de la culture sécurité du Groupe dans tous les domaines d'activité au niveau 3.3 d'ici fin 2025 |
| 2 | Diversité et inclusion | Augmenter le score de l'indice de diversité et d'inclusion à 100 % d'ici la fin de 2025 |
| 3 | Durabilité des produits | Évaluer le portefeuille d'Imerys selon les critères de durabilité pour couvrir au moins 75 % (en chiffre d'affaires) dudit portefeuille d'ici fin 2025 |
| 4 | Ethique des affaires et conformité | Améliorer la note externe de développement durable du Groupe de 7 % par rapport à l'évaluation 2022 d'ici fin 2025 |
| 5 | Biodiversité et réhabilitation | Réduire l'impact sur la biodiversité en remplissant les engagements <i>act4nature</i> et en réalisant des audits biodiversité sur les 20 sites prioritaires d'ici fin 2025 |
| 6 | Lutte contre le changement climatique | Réduire les émissions de gaz à effet de serre scope 1 & 2 (en tonne d'équivalent CO2) du Groupe de 42 % par rapport à l'année de référence 2021 en s'alignant sur une trajectoire de 1,5°C d'ici fin 2030 (par rapport à l'année précédente, en 1000t de réduction) |
| <i>Critères additionnels applicables uniquement à la rémunération variable annuelle du Directeur Général</i> | | |
| 7 | Santé au travail | Accroître le taux de réalisation du plan d'action d'amélioration globale de la santé au travail de 75 % d'ici à fin 2025. |
| 8 | Diversité et inclusion | Maintenir le nombre de femmes au sein du Comité Exécutif à un niveau supérieur à 30 % d'ici à la fin de 2025 |
| 9 | Durabilité des produits | S'assurer qu'au moins 75 % des développements de nouveaux produits du Groupe soient notés "SustainAgility Solutions" (A+ ou A++) d'ici la fin de 2025 |
| 10 | Impacts environnementaux | <i>Nouveauté en 2024</i> - Améliorer la gestion de l'eau en s'assurant que 100 % des sites prioritaires sont conformes aux nouvelles obligations de reporting de l'eau d'ici fin 2025. |

Résolution 7 : Politique de rémunération 2024 des membres du Conseil d'administration

- La politique de rémunération 2024 (hors éventuelle rémunération exceptionnelle) des membres du Conseil d'Administration (autre que le Président du Conseil) sera arrêtée sur la base du **barème suivant** et dans la limite d'un **montant maximum annuel de 1 200 000 €** :

| | | |
|--|---|---|
| Conseil d'Administration | Vice-Président (s'il en existe un) | <ul style="list-style-type: none"> • Rémunération fixe : 30 000 € / an • Rémunération variable : 4 000 € / séance (avec présence) |
| | Tous les membres du Conseil (autre que le Président) | <ul style="list-style-type: none"> • Rémunération fixe : 10 000 € / an • Rémunération variable : 4 000 € / séance (avec présence) |
| Comité Stratégie et Développement Durable | Président | <ul style="list-style-type: none"> • Rémunération fixe : 30 000 € / an |
| | Tous les membres du Comité | <ul style="list-style-type: none"> • Rémunération variable : 3 500 € / séance (avec présence) |
| | Tous les autres membres du Conseil (autre que le Président) | <ul style="list-style-type: none"> • Rémunération variable : 3 500 € (avec présence) / session stratégique annuelle du Comité Stratégie et Développement Durable |
| Comité d'Audit | Président | <ul style="list-style-type: none"> • Rémunération fixe : 30 000 € / an |
| | Tous les membres du Comité | <ul style="list-style-type: none"> • Rémunération variable : 4 000 € / séance (avec présence) |
| Comité des Nominations | Président | <ul style="list-style-type: none"> • Rémunération fixe : 10 000 € / an |
| | Tous les membres du Comité | <ul style="list-style-type: none"> • Rémunération variable : 3 000 € / séance (avec présence) |
| Comité des Rémunérations | Président | <ul style="list-style-type: none"> • Rémunération fixe : 10 000 € / an |
| | Tous les membres du Comité | <ul style="list-style-type: none"> • Rémunération variable : 3 000 € / séance (avec présence) |
| Administrateur Référent ESG | - | <ul style="list-style-type: none"> • Rémunération fixe : 20 000 € / an |

- Rémunération variable (par séance) diminuée de moitié en cas de participation par téléphone ou visioconférence. **Faculté du Conseil de ne pas appliquer cet abattement en cas de réunion par télé- ou visio-conférence** en raison des règles sanitaires applicables ou - *nouveauté 2024* - **en cas de circonstances exceptionnelles empêchant la bonne tenue du Conseil ou du Comité** (telles que des catastrophes naturelles, mouvements de grèves majeurs, événements ou manifestations d'ampleur, incidents IT critiques, etc.)

- Faculté du Conseil d'attribuer une rémunération exceptionnelle, à raison de prestation ou de mission particulière confiée au membre du Conseil concerné.

Résolution 8 : Rapport sur les rémunérations 2023

- Approbation des **informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce** portant notamment sur :
 - la **rémunération 2023 de l'ensemble des mandataires sociaux**, et
 - les **ratios d'équité** entre le niveau de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés de la Société
- Ces informations figurent dans le document d'Enregistrement Universel 2023 (Chapitre 4 - Gouvernement d'entreprise - Section 4.3)

Résolution 9 : Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués en 2023 au Président du Conseil d'Administration

| Attribués au titre de l'exercice 2023 | Versés au cours de l'exercice 2023 |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">Rémunération fixe annuelle : 400 000 € | <ul style="list-style-type: none">Rémunération fixe annuelle : 400 000 € |

Résolution 10 : Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués en 2023 au Directeur Général

| Attribués au titre de l'exercice 2023 | Versés au cours de l'exercice 2023 |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Rémunération fixe annuelle : 920 000 €• Rémunération variable annuelle : 946 849 €• 85 000 actions de performance• Avantages en nature incluant un logement de fonction (jusqu'en août 2023) et une retraite supplémentaire valorisés à 109 516 € | <ul style="list-style-type: none">• Rémunération fixe annuelle : 920 000 €• Rémunération variable annuelle, incluant une rémunération exceptionnelle, de 910 000 € - <i>versés suite à l'approbation de l'Assemblée Générale 2023 au titre de l'exercice 2022</i>• Avantages en nature incluant un logement de fonction (jusqu'en août 2023) et une retraite supplémentaire valorisés à 109 516 € |



Votre Conseil d'Administration

Résolutions 11 à 13 : Composition du Conseil d'Administration

- ❑ **Marie-Françoise Walbaum**, Présidente des Comités des Nominations et des Rémunérations a fait part de son souhait de **ne pas solliciter le renouvellement de son mandat** arrivant à échéance à compter de ce jour
- ❑ Proposition à votre Assemblée de se prononcer sur :
 - le **renouvellement**, pour une durée de 3 ans, du mandat d'Administrateur de :
 - **Patrick Kron** (11^e résolution)
 - **Paris Kyriacopoulos** (12^e résolution)
 - la **nomination**, pour une durée de 3 ans, à la fonction d'Administrateur de :
 - **Laurent Favre** (13^e résolution) dont la biographie suit
- ❑ L'ensemble des informations concernant les Administrateurs dont le renouvellement ou la nomination est proposé, est disponible dans le Document d'Enregistrement Universel 2023 (Chapitre 4 - Gouvernement d'entreprise - Section 4.1)

Laurent Favre



- 52 ans
- Nationalité française

Laurent Favre est ingénieur diplômé de l'École Supérieure des Techniques Aéronautiques et de Construction Automobile (ESTACA),

Il a débuté sa carrière dans l'automobile, au Liechtenstein. Pendant plus de vingt ans, il a occupé différents postes à responsabilités au sein de sociétés allemandes, équipementiers automobiles de premier rang tels que ThyssenKrupp (systèmes de direction), ZF (transmissions et colonnes de direction) et Benteler (pièces de structure) dont il a été Directeur Général de la Division Automobile.

Laurent Favre est Directeur Général de OPmobility (anciennement Plastic Omnium).

Votre nouveau Conseil d'Administration

□ Composition du Conseil à l'issue de la présente Assemblée sous réserve de l'adoption des résolutions proposées :

| | | |
|--------------------------------------|---|--|
| Patrick Kron | Administrateur et Président du Conseil | Administrateur indépendant |
| Stéphanie Besnier | Administratrice et Membre du Comité d'Audit, du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations | Administratrice indépendante |
| Bernard Delpit | Administrateur et Membre du Comité Stratégie et Développement Durable | Administrateur non indépendant |
| Laurent Favre | Administrateur et Membre du Comité Stratégie et Développement Durable | Administrateur indépendant |
| Ian Gallienne | Administrateur, Président du Comité Stratégie et Développement Durable et Membre du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations | Administrateur non indépendant |
| Paris Kyriacopoulos | Administrateur et Membre du Comité Stratégie et Développement Durable | Administrateur non indépendant |
| Annette Messemer | Administratrice, Présidente du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations et Membre du Comité Stratégie et Développement Durable | Administratrice indépendante |
| Laurent Raets | Administrateur et Membre du Comité d'Audit | Administrateur non indépendant |
| Lucile Ribot | Administratrice et Présidente du Comité d'Audit | Administratrice indépendante |
| Véronique Saubot | Administratrice, Membre du Comité Stratégie et Développement Durable, du Comité d'Audit et Administratrice Référente ESG | Administratrice indépendante |
| Dominique Morin | Administrateur et Membre du Comité des Rémunérations | Administrateur représentant les salariés |
| Carlos Pérez Manuel Fernandes | Administrateur | Administrateur représentant les salariés |
| Rein Dirkx | Censeur | - |

→ 10 administrateurs (hors représentants des salariés), avec :

- 4 femmes / 6 hommes, soit **une féminisation à hauteur de 40 % du Conseil**
- **6 administrateurs indépendants, soit 60 % des membres du Conseil**



Certification des informations durabilité

Résolutions 14 à 15 : Certification des informations en matière de durabilité

- ❑ Conformément à la réglementation applicable, proposition à votre Assemblée de se prononcer sur la nomination des sociétés **Deloitte & Associés** et **PricewaterhouseCoopers Audit** en qualité de Commissaires aux comptes :
 - mission : certification des informations en matière de durabilité à compter de l'exercice 2024
 - mandat : 4 ans, à savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale 2028 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027, en ligne avec la durée de leurs mandats de certification des comptes
 - proposition de nomination à l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil, après recommandation du Comité d'Audit, à l'issue de l'organisation d'un appel d'offres



Rachat d'actions

Résolutions 16 : Programme de rachat d'actions

- ❑ Proposition de **renouvellement du programme** de rachat d'actions, à **des conditions identiques** au programme en vigueur
 - Objectifs du programme :
 - annulation ultérieure
 - mise en oeuvre et couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'attributions gratuites
 - participation des salariés à des plans d'actionnariat
 - remise ou échange des actions à l'occasion de l'exercice de droits ou de l'émission de titres ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions Imerys
 - animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité
 - conservation et remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe
 - autre but autorisé
 - Conditions et limites de mise en œuvre du programme :
 - Durée : 18 mois
 - Quantum :
 - acquisition de 10 % du capital en circulation au 1^{er} janvier 2023 (soit 8 494 095 actions) (ou 5 % dudit capital social s'il s'agit d'actions acquises par Imerys en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport)
 - autodétention à tout moment ne pouvant excéder 10 % du capital
 - Prix : prix maximum d'achat de 85 € par action, pour un montant maximum de 721 998 075 €



6

Rapports des Commissaires aux Comptes

Cédric Haaser - Associé signataire, PricewaterhouseCoopers Audit
Au nom du Collège des Commissaires aux Comptes de la Société

❑ **Rapport sur les comptes consolidés : Certification sans réserve**

Points clés de l'audit :

- Evaluation de la valeur recouvrable des *goodwill*
- Evaluation des provisions pour démantèlement des sites industriels et réhabilitation des sites miniers
- Evaluation des conséquences financières des contentieux liés au litige Talc

❑ **Rapport sur les comptes annuels : Certification sans réserve**

Points clés de l'audit :

- Evaluation des titres de participation

Vérification du rapport de gestion et des autres documents à destination des actionnaires

- Absence d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations

→ *Ces informations figurent dans le document d'Enregistrement Universel 2023 (p. 335 à 343)*

❑ **Rapport de vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière**

- Absence d'anomalie significative quant à la conformité de la déclaration ou à la sincérité des informations

→ *Ces informations figurent dans le document d'Enregistrement Universel 2023 (p. 148 à 150)*

Rapport spécial sur les conventions réglementées

- ❑ **Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée**
 - aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé
- ❑ **Conventions déjà approuvées par l'Assemblée**
 - aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé

→ *Ces informations figurent dans le document d'Enregistrement Universel 2023 (p. 344)*



7

Réponses aux Questions

Patrick Kron – Président du Conseil d'Administration

Alessandro Dazza – Directeur Général

Marie-Françoise Walbaum – Présidente des Comités des Nominations et des Rémunérations

Sébastien Rouge – Directeur Financier

Emmanuelle Vaudoyer – Directrice juridique et Secrétaire du Conseil d'Administration



8

Vote des résolutions

Emmanuelle Vaudoyer – Directrice juridique et Secrétaire du Conseil d'Administration

Résolution 1

Approbation de la gestion et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023



Pour



Abst.



Contre

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023



Pour



Abst.



Contre

Affectation du résultat et détermination du dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023



Pour



Abst.



Contre

Rapport spécial des Commissaires aux comptes visé à l'article L. 225-40 du Code de commerce



Pour



Abst.



Contre

Résolution 5

Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024



Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2024



Pour



Abst.



Contre

Résolution 7

Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024



Pour



Abst.



Contre

Résolution 8

Approbation des informations relatives à la rémunération 2023 des mandataires sociaux visées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce



Pour



Abst.



Contre

Résolution 9

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de 2023 ou attribués au titre du même exercice, au Président du Conseil d'Administration



Pour



Abst.



Contre

Résolution 10

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués au titre du même exercice, au Directeur Général



Pour



Abst.



Contre

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick Kron



Pour



Abst.



Contre

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Paris Kyriacopoulos



Pour



Abst.



Contre

Nomination de Monsieur Laurent Favre en tant que nouvel Administrateur



Pour



Abst.



Contre

Nomination de Deloitte & Associés en qualité de Commissaire aux comptes en charge de certifier les informations en matière de durabilité



Pour



Abst.



Contre

Nomination de PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes en charge de certifier les informations en matière de durabilité



Pour



Abst.



Contre

Achat par la société de ses propres actions



Pour



Abst.



Contre

Pouvoirs pour formalités



Pour Abst. Contre

Merci de votre attention !

Pour plus d'information : www.imerys.com

Ou sur les réseaux sociaux :

 www.linkedin.com/company/imerys/

Résolution nouvelle A



Pour Abst. Contre

Résolution nouvelle B



Pour Abst. Contre

Résolution nouvelle C



Pour Abst. Contre

Résolution nouvelle D



Pour Abst. Contre

Résolution nouvelle E



Pour Abst. Contre